



**AVIS DE PROMULGATION**  
RÈGLEMENT 525-2018

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Jocelyne Laliberté, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge au cours de sa séance extraordinaire tenue le 29 janvier 2018 a adopté le règlement numéro 525-2018 portant le titre de :

**«RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXE FONCIÈRE, LA TARIFICATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, DES ÉGOUTS, D'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AINSI QUE LES AUTRES TARIFICATIONS APPLICABLES POUR L'ANNÉE 2018 »**

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie dudit règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, LE 7 FÉVRIER 2018.

La greffière,

Jocelyne Laliberté, GMA